

## DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 09 juillet 2008, a décidé de proposer à :

### **1. L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 13 AOUT 2008 :**

**La réduction de la valeur nominale des actions formant le capital social de la société de 100 dirhams à 10 dirhams**, suite à la promulgation de la loi n° 20-05 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, et plus particulièrement aux changements apportés à l'article 246 de ladite loi ayant ramené le montant nominal de l'action à 10 dirhams pour les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs.

Après approbation de cette proposition par l'AGE, cette réduction :

- aura pour effet de multiplier par 10 le nombre des actions formant le capital social de la société et se traduira, en conséquence, par la création de 283.500.000 actions nouvelles de 10 dirhams chacune de valeur nominale en remplacement des 28.350.000 actions anciennes de 100 dirhams chacune de valeur nominale ;
- se traduira par la distribution d'actions gratuites aux actionnaires de la société à raison de 10 actions nouvelles en remplacement d'une action ancienne.

La fourchette arrêtée au titre du programme de rachat par la société de ses propres actions en vue de régulariser le marché, sera également modifiée comme suit, sous réserve de l'accord du CDVM :

- Prix minimum d'achat et de vente : 195 dirhams par action ;
- Prix maximum d'achat et de vente : 275 dirhams par action.

### **2. L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 AOUT 2008 :**

**L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant total maximum de 3.000.000.000 dirhams.** Après accord de l'AGO, le Conseil d'Administration sera habilité, dans un **délai de cinq ans**, à procéder à **une ou plusieurs émissions** d'obligations et d'en arrêter les modalités. Cet emprunt entre dans le cadre de la diversification et de l'optimisation des sources de financement du plan de développement de la société.